



Service Culture

J-N.V / N.H / J.F

DC-2023-066

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 059-215903832-20230609-DC\_2023\_066-AU

S'LO

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : Abrogation de la décision n°062 du 2 juin 2022 concernant la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique ; tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique.**

Le Maire de la Ville de Marly,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision n°062 du 2 juin 2022 concernant la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique,

**Considérant** la nécessité d'abroger la décision n°062 du 2 juin 2022 concernant la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique,

**Considérant** qu'il convient de fixer la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique,

### DÉCIDE

**D'abroger** la décision n°062 du 2 juin 2022 concernant la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique,

**De fixer** la tarification des droits d'inscription à l'école municipale de musique, comme suit :

**Pour les résidents marlysiens, sur présentation d'un justificatif de domicile**

TARIFS CURSUS ENFANTS	
FM + instrument	70,00 €
Instrument seul	65,00 €
Instrument supplémentaire*	65,00 €
FM seule	45,00 €
Chant	65,00 €
Pratique collective	GRATUIT

TARIFS CURSUS ADULTES	
FM + instrument	75,00 €
Instrument seul	70,00 €
Instrument supplémentaire	70,00 €
FM seule	50,00 €
Chant	70,00 €
Pratique collective	GRATUIT

Location d'instrument	80,00 €
-----------------------	---------

### Réduction famille uniquement pour les cursus enfants.

Valable pour des inscriptions (hors location d'instrument) réalisées en simultanée. La réduction la plus grande est valable pour l'inscription la moins onéreuse.

2<sup>ème</sup> inscription = - 20% ; 3<sup>ème</sup> inscription = - 30% ; 4<sup>ème</sup> inscription = - 40%

### Pour les extérieurs,

TARIFS CURSUS ENFANTS	
FM +instrument	300,00 €
Instrument seul	200,00 €
Instrument supplémentaire*	200,00 €
FM seule	150,00 €
Chant	200,00 €
Pratique collective	GRATUIT

TARIFS CURSUS ADULTES	
FM +instrument	350,00 €
Instrument seul	250,00 €
Instrument supplémentaire	250,00 €
FM seule	200,00 €
Chant	250,00 €
Pratique collective	GRATUIT

Location d'instrument	200,00 €
-----------------------	----------

**Réduction famille uniquement pour les cursus enfants.**

Valable pour des inscriptions (hors location d'instrument) réalisées en simultanée. La réduction la plus grande est valable pour l'inscription la moins onéreuse.

2<sup>ème</sup> inscription = - 20% ; 3<sup>ème</sup> inscription = - 30% ; 4<sup>ème</sup> inscription = - 40%

Une possibilité est offerte aux élèves de procéder au règlement en 3 fois.

- A la validation de l'inscription (1/3 de la somme)
- Au 1<sup>er</sup> janvier (1/3 de la somme)
- Au 1<sup>er</sup> avril (1/3 de la somme)

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable de la Collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 9 juin 2023

*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 19/06/2023  
et de la publication le 19/06/2023*

Le Maire  
Jean Noël VERFAILLIE



